

En l'honneur de
 l'année 1693
 de l'année 1693

obligation contre

andré calot de
 brusquet père de
 Gabriel pour 22^{lt}
 plus 1 45
 69 5 8

payé 32^{lt} pour le
 restant même
 le 5^e Janvier 1698

fait & payé par
 la ville de Paris le 11^e
 octobre 1719

car mil. ex cens quatre vingtz & cinq le vingt quatre le neuvieme
apres mil. & ches de ceignie banno bon conde.  Mille quatre
cent treize. Le tout est fait par le seigneur de Brequeville. Le tout est
fait par le seigneur de Brequeville. Le tout est fait par le seigneur de Brequeville.

Le tout est fait par le seigneur de Brequeville. Le tout est fait par le seigneur de Brequeville.
Le tout est fait par le seigneur de Brequeville. Le tout est fait par le seigneur de Brequeville.
Le tout est fait par le seigneur de Brequeville. Le tout est fait par le seigneur de Brequeville.
Le tout est fait par le seigneur de Brequeville. Le tout est fait par le seigneur de Brequeville.

Le tout est fait par le seigneur de Brequeville. Le tout est fait par le seigneur de Brequeville.
Le tout est fait par le seigneur de Brequeville. Le tout est fait par le seigneur de Brequeville.
Le tout est fait par le seigneur de Brequeville. Le tout est fait par le seigneur de Brequeville.
Le tout est fait par le seigneur de Brequeville. Le tout est fait par le seigneur de Brequeville.

Le tout est fait par le seigneur de Brequeville. Le tout est fait par le seigneur de Brequeville.
Le tout est fait par le seigneur de Brequeville. Le tout est fait par le seigneur de Brequeville.
Le tout est fait par le seigneur de Brequeville. Le tout est fait par le seigneur de Brequeville.
Le tout est fait par le seigneur de Brequeville. Le tout est fait par le seigneur de Brequeville.